

SAMSAH

LIVRET D'ACCUEIL

Code de l'Action Sociale et des Familles, art. L 311-4 ;Circulaire DGAS/SD

n° 2004-138 du 24 mars 2004



Table des matières

1. Le SAMSAH : présentation générale	4
a- Les objectifs : pourquoi un accompagnement SAMSAH ?.....	4
b- Les prestations : quels services le SAMSAH peut vous proposer ?.....	4
2- Le SAMSAH : un accompagnement médico-social personnalisé.....	5
a- L'admission : comment bénéficier du SAMSAH ?.....	5
Les conditions	5
Les étapes	5
b- L'accompagnement : avec qui et sur quelles bases ?.....	6
Le binôme de référence.....	6
Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).....	6
c- Le SAMSAH au quotidien.....	6
Les horaires	7
Les rencontres individuelles.....	7
Les activités collectives	7
d- La fin de l'accompagnement.....	7
3- Bon à savoir.....	8
a- Dispositions financières	8
b- Documents réglementaires.....	8
c- Protection de vos données personnelles	8
Votre dossier.....	8
L'équipe pluri professionnelle est tenue au secret professionnel.....	8
Les données médicales contenues dans votre dossier sont protégées par le secret médical et réservées en accès aux personnes habilitées.....	8
Données informatiques	9
d- Votre avis compte.....	9
4- Les contacts : où nous trouver ? Comment nous joindre ?.....	10
a- Situation géographique	10
b- Coordonnées.....	10

Afin de faciliter votre arrivée dans le service, ce livret d'accueil vous présente :

-le SAMSAH de Mayenne, ses objectifs et ses missions, son équipe pluridisciplinaire et son organisation.

-les grandes lignes de votre accompagnement médico-social.

-vos droits et obligations.

Sachez que chaque membre du personnel est par ailleurs disponible pour répondre à vos questions et attentes concernant le service.

1. Le SAMSAH : présentation générale

a- Les objectifs : pourquoi un accompagnement SAMSAH ?

Le SAMSAH peut vous apporter, pendant une durée déterminée, un soutien, une aide individualisée en contribuant à la réalisation de votre projet de vie et de soins. Il vise à développer vos compétences en co-évaluant vos besoins et vos capacités d'autonomie.

L'intervention du SAMSAH poursuit plusieurs objectifs qui sont personnalisés en fonction de vos besoins :

- **Des objectifs liés à votre santé**, somatique et/ou psychique, en vue de la maintenir, de l'améliorer et de vous assurer un parcours de soins coordonné
- **Des objectifs liés à votre autonomie** personnelle (réalisation d'actes de vie domestique et quotidienne) et votre relation aux autres.
- **Des objectifs liés à votre participation sociale**, notamment l'accès aux services de droit commun, l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi le soutien aux liens familiaux

b- Les prestations : quels services le SAMSAH peut vous proposer ?

Afin de mener à bien ces objectifs, le service propose des actions personnalisées définies avec vous. Notamment :

- **Des prestations de soins** (entretiens d'aide et entretiens psychologiques, orientation ou accompagnement vers un médecin, coordination médicale et paramédicale...)
- **Des prestations d'accompagnement à l'autonomie** (en individuel ou en collectif, à domicile ou dans la cité : alimentation, entretien personnel, gestion du domicile...)
- **Des prestations d'accompagnement à la vie sociale**, selon les mêmes modalités (loisirs et culture, gestion budgétaire et administrative, insertion professionnelle)

2- Le SAMSAH : un accompagnement médico-social personnalisé

a- L'admission : comment bénéficier du SAMSAH ?

Les conditions

- Être domicilié dans le nord du département ou dans le secteur d'EVRON
- Avoir une notification d'orientation « SAMSAH » émise par la CDAPH (Commission de Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

Les étapes

1. **L'entretien de présentation** : vous convenez avec le service d'un lieu et d'une date de rencontre, afin de préciser vos attentes et besoins. Vous pouvez, lors de cet entretien, être accompagné d'une personne de votre choix. Cet entretien est réalisé par la psychologue et un autre professionnel du service.
2. **La lettre de demande d'accompagnement** : vous envoyez un courrier au SAMSAH afin de demander un accompagnement et valider vos attentes et besoins.
3. **La Commission de Gestion des Effectifs** : trois fois par an, le service étudie les demandes d'accompagnement et propose des admissions en fonction des places disponibles lors de réunions dites « commission de gestion des effectifs ». Le service vous recontacte à l'issue de cette commission :
 - a. Soit, pour vous proposer l'admission que vous demandez et débiter l'accompagnement
 - b. Soit, pour vous positionner sur liste d'attente (si vous n'y êtes pas déjà)
 - c. Soit, pour vous demander des compléments d'informations
4. **L'admission** : la Direction valide le début de l'accompagnement par le SAMSAH en vous transmettant un courrier d'admission. Vos référents vous proposeront à cette occasion de définir plus précisément vos besoins et attentes, ainsi que la manière d'y répondre.
5. **La signature du contrat d'accompagnement** : cette signature, en présence de la Direction, officialise les engagements réciproques entre le SAMSAH et vous-même. Ce document fixe les premiers objectifs établis en fonction de vos souhaits et détaille les prestations qui vous seront proposées par les professionnels pour y répondre.

Il sera par la suite réactualisé au besoin et chaque année, par voie d'avenant.

b- L'accompagnement : avec qui et sur quelles bases ?

Le binôme de référence

Lors de votre admission, un binôme médico-social est nommé. Ces 2 professionnels sont vos interlocuteurs privilégiés et sont garants de votre accompagnement. Ils travaillent en collaboration avec les partenaires présents à vos côtés.

Le binôme de référence peut vous rencontrer individuellement au SAMSAH ou à votre domicile, mais aussi vous accompagner dans tous lieux où vous exercez des activités sociales, professionnelles, ou encore culturelles et sportives.

Régulièrement, des synthèses avec les différents partenaires peuvent être organisées avec vous pour adapter au mieux les actions menées et favoriser le bon déroulement de votre accompagnement.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Vous établissez avec votre binôme médico-social de référence votre **projet d'accompagnement personnalisé**. Il prend en compte vos besoins et demandes, l'identification de l'accompagnement médico-social à mettre en œuvre et la coordination des actions avec les différents partenaires.

Le PAP est retranscrit dans un document écrit que vous cosignez avec votre binôme médico-social de référence.

Un **bilan annuel** est organisé avec vous et les partenaires qui vous entourent pour pointer les évolutions de votre situation et ajuster les objectifs fixés. Votre PAP est alors réactualisé.

c- Le SAMSAH au quotidien

Les interventions du SAMSAH sont orientées vers :

La santé / le bien-être : un accompagnement médical et paramédical

La vie quotidienne : un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de la vie courante

La socialisation : un accompagnement et un soutien dans les relations sociales et/ou familiales

L'insertion professionnelle : un accompagnement et un soutien visant l'accès ou le maintien dans l'emploi ou la formation ordinaire ou adapté

Le soutien psychologique

Ces actions sont déclinées sous différentes formes, en fonction de vos besoins et attentes.

Les horaires

Le SAMSAH est ouvert en journée continue :

Du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h30 à 17h00.

L'équipe assure des temps d'accueil sans RDV tous les vendredis de 14h à 16h.

Des permanences téléphoniques sont proposées tous les week-ends de 14h à 18h (sauf jours fériés).

Ces dispositions sont affichées dans les locaux.

Les rencontres individuelles

Les rencontres individuelles, sur le service ou à votre domicile, sont à définir sous forme de rendez-vous avec votre binôme référent.

Les activités collectives

Des activités collectives ponctuelles peuvent être proposées en semaine notamment en période estivale.

Des temps de détente, peuvent aussi être proposés par certains professionnels de l'équipe avec des activités à médiation. Ces temps se présentent sous forme de séances de balnéothérapie et/ou de séances de relaxation.

d- La fin de l'accompagnement

Les modalités de fin d'accompagnement sont définies dans les documents réglementaires qui vous sont remis lors de votre admission.

3- Bon à savoir

a- Dispositions financières

Le SAMSAH est financé par une dotation globale dépendant de deux autorités de contrôle et de tarification : l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) et le Conseil Départemental de la Mayenne.

Une adhésion financière de 100 euros par an vous est demandée par le Conseil Départemental pour bénéficier des services du SAMSAH (à régler auprès du Trésor Public, après réception d'un avis de sommes à payer – possibilité de règlement au trimestre).

b- Documents réglementaires

Outre le présent livret d'accueil et ses annexes, vous sont remis lors de votre admission un certain nombre de documents.

Ces documents nous engagent vis-à-vis de vous, mais vous engagent également. Ils vous sont présentés par les professionnels du service lors de leur remise.

Ceci étant, l'ensemble de ces documents représente un volume important : nous vous conseillons donc vivement d'en prendre connaissance (les relire ou se les faire lire, commenter et expliquer si nécessaire par une personne de confiance).

c- Protection de vos données personnelles

Votre dossier

Les données administratives de votre dossier sont informatisées et consultables par l'ensemble du personnel du S.A.M.S.A.H.

L'équipe pluri professionnelle est tenue au secret professionnel.

Les informations contenues dans votre dossier sont donc strictement confidentielles et non-communicables à des tiers sans votre accord.

Vous disposez du droit d'accès direct à votre dossier sur demande auprès de votre binôme de référence, dans le respect des lois et de la réglementation en vigueur.

Les données médicales contenues dans votre dossier sont protégées par le secret médical et réservées en accès aux personnes habilitées.

Données informatiques

Le service utilise un logiciel de suivi des dossiers destiné à la gestion des données administratives et sociales et à la réalisation de travaux statistiques.

Conformément à la déontologie médicale, aux dispositions de la loi du 06 janvier 1978, dite « informatique et libertés » et aux articles 12 et suivants du règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder à ces données ou en demander la rectification si elles sont inexactes. Pour motif légitime, vous pouvez également en demander l'effacement ou vous opposer à leur traitement.

Vous pouvez faire valoir ces droits auprès de Mme BLOCH, Directrice de l'EPSMS :

- Par téléphone au 02.43.32.07.54
- Par mail : epsms.direction@lafilousiere.fr

Vous pouvez également faire une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés à l'adresse internet suivante :

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

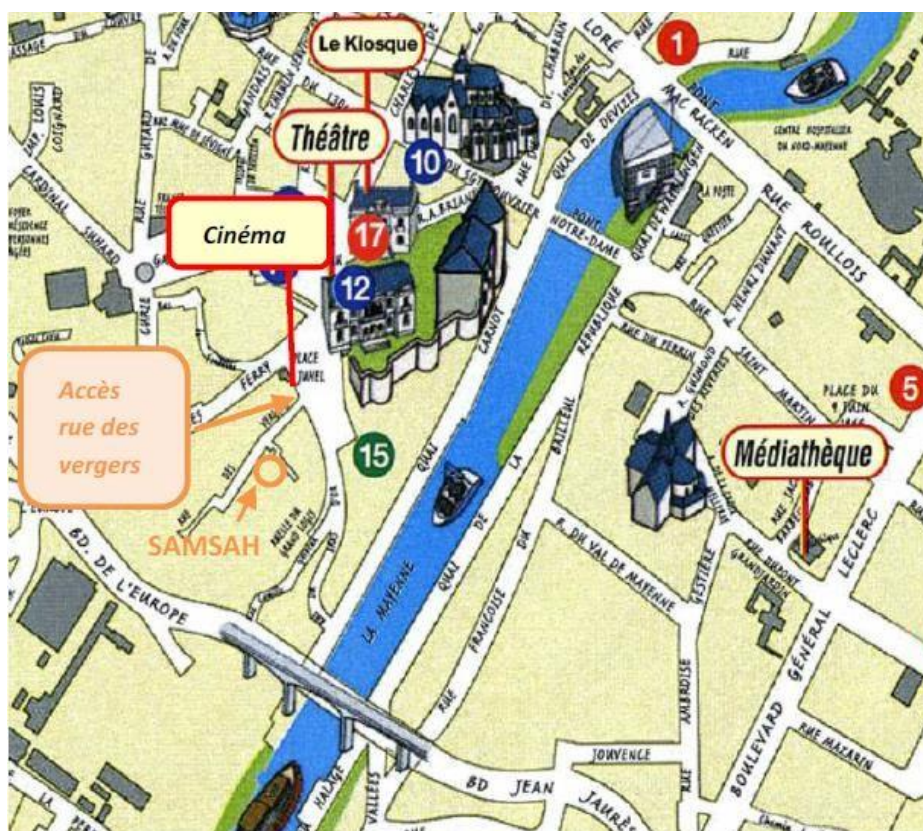
d- Votre avis compte

Une fois par an, **un recueil de la satisfaction des usagers** est élaboré par l'équipe du SAMSAH et vous est remis. Cet outil a pour but de mesurer la qualité du « service rendu ». Il peut faire l'objet d'un entretien individuel avec la psychologue de l'équipe, une fois par an.

Le bilan annuel de l'accompagnement permet aussi de mesurer, de façon individuelle, la qualité et la cohérence de l'accompagnement qui vous est proposé.

4- Les contacts : où nous trouver ? Comment nous joindre ?

a- Situation géographique



b- Coordonnées

Les locaux sont situés :

14, Ruelle du Grand Logis

Logement n°3

Accès piétons par la rue des vergers

53100 Mayenne.

Vous pouvez nous contacter :

Par téléphone : 02 43 00 27 65

Ou : 06 77 72 70 98

Par messagerie : epsms.samsah@lafilousiere.fr

Annexes

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Organigramme

Organigramme

